



## Déclaration liminaire de la FSU CSA-SD du 16 novembre 2023

Madame la Directrice Académique, cher(e)s collègues,

Tout d'abord, nous souhaitons revenir sur ces 3 premiers mois de rentrée scolaire, qui ont été marqués par des événements forts et dramatiques. En effet, trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, l'impensable ressurgit en frappant à nouveau en son cœur l'École. L'obscurantisme sévit encore une fois et le fait d'être enseignant-e devient une menace pour certain-es. Nos pensées les plus sincères sont pour les proches et les collègues de Dominique Bernard, assassiné en essayant d'éviter le pire.

A ce drame, s'ajoute la tempête Ciaran, qui a causé de nombreux dégâts tant pour les particuliers que pour les collectivités locales (établissements scolaires et installations sportives notamment), impactant ainsi la continuité de la mission de service public qu'est l'éducation.

Nous vous savons attentives, Madame la Directrice, à ce que les collectivités territoriales mettent toute en œuvre pour que les bâtis soient réparés, reconstruits le plus rapidement possible.

Ensuite, nous constatons aussi que la rentrée scolaire se base une fois encore sur une logique de moyens et non sur une logique de besoins. Bien que le nombre d'élèves soit en baisse, les effectifs par classe ne cessent de s'alourdir et les inclusions augmentent sans moyens particuliers pour les rendre réelles. Une enquête de l'OCDE (Talis de 2018) estime à 10% le nombre d'élèves par classe ayant un besoin particulier.

Si la réussite de nos élèves était un véritable enjeu pour notre gouvernement (et pas juste un plan de communication), il mettrait en place des mesures visant à favoriser celle-ci.

De plus, contrairement à ce qu'annonce le gouvernement, beaucoup de mesures salariales prises ne permettent pas une réelle hausse des salaires sans contrepartie. Encore une fois, il est demandé aux enseignant-es de travailler plus pour gagner plus. Pourtant, le temps de travail moyen d'un-e enseignant-e s'élève à 43H par semaine. Le Pacte n'est pas une revalorisation mais bien des tâches supplémentaires. Il introduit la contractualisation qui constitue une attaque frontale contre le statut, et accroît les inégalités entre les femmes et les hommes. Il est également un outil de division et de mise en concurrence des personnels. D'ailleurs, Gabriel Attal le confirme en annonçant lors de son audition au Sénat devant la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du

11 octobre 2023 qu'il « n'a jamais été question que tous les enseignants signent le Pacte. Pour des raisons budgétaires, ce n'est pas possible. C'est pas prévu. Y en a pas pour tout le monde ».

Ce contexte impacte fortement nos métiers avec une baisse de son attractivité. Preuve en est avec l'allongement de la période d'inscription aux concours de l'éducation pour la deuxième année consécutive, avec le nombre de postes non pourvus, obligeant à des recrutements massifs de contractuel-les, se retrouvant face à des élèves sans aucune formation au préalable. Ceci a forcément un impact sur la réussite de nos élèves.

Concrètement dans notre département, nous constatons pour cette rentrée 2023 une baisse de 373 élèves dans le secondaire engendrant une baisse de la DGH de 422,79H, par rapport à 2022. Pour le primaire, on constate une baisse de 921 élèves et la suppression de 34,5 classes par rapport à 2022. Quand est-ce que la saignée va s'arrêter ? Peut-on parler de moyens quand on parle d'éducation ? La « baisse démographique » aurait du permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage pour nos élèves !

De plus, nous constatons amèrement que les textes réglementaires ne sont toujours pas respectés pour les dispositifs ULIS dans le secondaire. Le nombre d'élèves dépasse très largement la règle des 10 élèves par dispositif, et ce dans 23 dispositifs sur 28 dans les collèges du Finistère. A cela, s'ajoute l'alourdissement des effectifs par classe, se rapprochant en collège des 30 élèves par classe. Et on ose parler d'inclusion ! Comment est-ce possible dans ces conditions ? Pourtant nous ne comptons plus les études montrant l'impact direct de l'effectif par classe sur la réussite des élèves. C'est pourquoi, nous revendiquons donc un retour à 25 élèves par classe, 20 en éducation prioritaire et nous vous demandons de respecter la circulaire indiquant le maximum de 10 élèves dans les dispositifs ULIS du second degré.

Notre département étant fortement rural, en primaire, les classes multi-niveaux peuvent monter sans complexes à plus de 25 par classes, rendant les conditions d'enseignement compliquées. Et qu'il y ait des CP et CE1 dans ces classes n'est nullement pris en compte. Cela est de surcroît en contradiction avec les annonces du ministre de l'éducation : maximum 24 par classes.

A l'heure où le nombre d'élèves par classes ayant des besoins particuliers ne cesse d'augmenter, faire le choix de fermetures drastiques comme nous le vivons depuis plusieurs années a des effets délétères sur les conditions d'apprentissage des élèves.

En collège, vous constatez une baisse de 134 élèves. Vous supprimez en conséquence 134 heures, l'équivalent de 7 classes. Pourquoi ne pas profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignant-es ? Cette logique de suppression de moyens à chaque baisse démographique nuit aux élèves et aux professeurs. La question de l'inclusion en découle directement. A l'heure où les enseignant-es devraient individualiser leur pratique pédagogique pour permettre aux élèves à besoins particuliers de s'épanouir en classe, la baisse des moyens ne fait que grossir les effectifs. L'inclusion devient malheureusement de ce fait une contrainte pour les enseignant-es et une souffrance pour les élèves alors même qu'elle est indispensable. Ce dilemme crée une souffrance au travail chez nos collègues toujours soucieux du bien-être des élèves. Donc, redisons-le, l'inclusion a besoin de moyens pour que cela fonctionne et ne doit pas servir de prétexte à des mutualisations et des baisses de ces mêmes moyens.

La question du métier et du statut des AESH est toujours au point mort et possiblement en régression avec le projet des ARE. Le projet des ARE, où comment nier les métiers d'AESH et d'AED en gardant les personnels précaires.

Nous vous alertons depuis plusieurs années à propos des notifications MDPH non respectées, avec des heures de suivi non effectives ou avec des élèves notifié-es « i » (accompagnement individualisé) mais qui partagent leur AESH avec d'autres élèves notifié-es « m » (accompagnement mutualisé). Vous nous répondez depuis plusieurs années que le problème est le recrutement. Ce problème continuera et s'aggravera tant que rien n'est fait pour les AESH quant à leurs statuts et leur rémunération.

En lycée : A cette rentrée, il y a 208 élèves de moins pour le département dans l'enseignement public. La baisse d'effectifs est moins importante qu'à la rentrée précédente avec -426 élèves l'an dernier. Aussi, nous nous interrogeons : pourquoi la baisse de DGH de -329,75h pour cette rentrée a été beaucoup plus importante qu'à la rentrée précédente qui était déjà de -104,19h, baisse de 1,60 % qui s'ajoute à la précédente de 0,50 % ? Des classes ont fermé par effet de seuil et les lycées généraux et technologiques ont fait les frais de la réduction des moyens demandés par le ministère pour supprimer bon nombre d'ETP à la rentrée 2023. L'enseignement technologique industriel et tertiaire a encore payé un lourd tribut. En conséquence, moins de classes et donc moins de professeur-es à la rentrée, à cela s'ajoute le fait que le Finistère fait rentrer moins de collègues lors du mouvement. De plus, avec des conditions de travail qui se détériorent, les contractuel-les sont de plus en plus difficiles à trouver. Depuis plusieurs années, les réductions permanentes de moyens impactent de plus en plus la qualité de l'enseignement auprès des jeunes et les conditions de travail des collègues avec moins de dédoublements, moins d'options, moins de moyens humains et donc moins de formation.

En Espagnol, la carte de l'offre de spécialité LLCE est en train de baisser de manière insidieuse au niveau académique (17 spé LLCE Espagnol en 2023 contre 19 en 2022) et pour le Finistère on a noté la disparition de la spécialité au lycée de Carhaix dès cette rentrée et la menace qui pourrait peser sur celle de Quimperlé (Lycée Kerneuzec) pour la rentrée 2024. Dans notre département, quelle est la volonté de l'administration : concentrer l'offre aux seules grandes agglomérations du Finistère, Brest et Quimper, au détriment des villes plus petites, avec l'obligation pour les familles d'inscrire leurs enfants au-delà de leur lycée de secteur ? En tout cas, c'est plutôt dans cette direction que semble aller la préférence du rectorat.

On pourra nous rétorquer que les effectifs y sont faibles mais ils le sont pour l'ensemble de cette spécialité avec, selon les inspecteurs une moyenne autour de 7,6 élèves. Enfin, ce choix ne concerne pas seulement une spécialité car il a aussi un impact sur l'image que renvoie l'établissement auprès du public, des familles et des élèves de la ville en question : un choix de plus en plus restreint (sans compter la disparition d'options), une offre moins riche pour les élèves par rapport à celle des lycées des grands centres urbains. Est-ce juste, est-ce cela l'égalité ?

On est donc loin des discours pompeux sur la « liberté de choix des élèves » tant vantée par le promoteur de la réforme en son temps. Sur le terrain, la politique du ministère est bien différente : elle est, comme à son habitude, comptable. Mais pas sûr que les enseignant-es, les familles et les élèves y souscrivent.

En EPS, comme pour les autres disciplines, le mal-être est réel. Entre le manque de considération, de reconnaissance, les conditions de travail et l'usure physique engendrée par le métier, les collègues souffrent. Les annonces présidentielles et ministérielles sur le sport à l'école et le fait que l'EPS doit être mise à l'honneur à l'occasion des JOP 2024 ne sont qu'un leurre et n'aident pas les collègues d'EPS à aller mieux. La mise en place des 2H de sport supplémentaires en collège n'est qu'un coup de communication. Le gouvernement oublie que ce dispositif ne s'adresse pas à tout le monde et est susceptible d'accroître les inégalités. De plus, il constitue une réelle concurrence avec l'EPS et le sport scolaire. Notre département a été département expérimental en 2022. Pourtant qui

dit expérimentation, dit bilan. Malgré votre engagement sur ce point, aucun bilan qualitatif et quantitatif n'a été réalisé. Cela n'a pas empêché d'élargir le dispositif et de l'ouvrir à d'autres établissements. Savez-vous ce qu'il s'y passe réellement ? Peut-on considérer l'activité « pêche » comme un moyen de lutter contre la sédentarité de nos jeunes ? C'est une illusion et une vraie mascarade qui risque de s'étendre ou au mieux de disparaître dès que les JOP auront eu lieu.

En outre, les choix politiques entravent les créations de postes en EPS. Dans notre académie, il y avait un besoin de 60 professeurs d'EPS pour la rentrée. Pourtant le rectorat a fait le choix de calibrer le nombre de postes pour entrer dans notre académie à 26. L'écart s'élève donc à 34 postes manquants. C'est considérable. Sur les 34 postes, 10 postes sont vacants et 13 postes de ZR ont été détruits. En EPS, on arrive à plus de 90 contractuels et jusqu'au 15 septembre, 40 classes sont restées sans EPS. Le problème est réel, car il n'y a pas assez de professeurs d'EPS dans l'académie pour pourvoir les postes vacants et assurer correctement les remplacements. C'est intolérable et cela doit cesser pour respecter le droit à la mobilité des fonctionnaires, notamment.

De plus, notre département a fait le choix de mettre un collègue stagiaire en posture délicate avec le partage de son poste sur 2 établissements. Cette situation est loin d'être facilitante pour une entrée dans le métier.

Comme vous le savez, de nombreuses installations sportives ont été endommagées suite au passage de la tempête. Plusieurs de nos collègues ne peuvent donc plus, ou difficilement, assurer la continuité pédagogique et remplir leur mission de service public. Bien entendu nous sommes solidaires avec tous ceux qui ont été touchés et nous espérons que nos collègues vont voir leur situation s'améliorer rapidement pour poursuivre l'éducation de nos élèves.

#### Situation des UPE2A :

Nous tenons à souligner que les possibilités d'accompagnement des collégiens allophones s'améliorent à Brest, avec l'ouverture d'une UPE2A à l'Iroise à cette rentrée. Il y a donc à présent 5 UPE2A collèges à Brest qui permettent un suivi satisfaisant des élèves inscrits - pour le moment.

Cependant, il y a seulement une structure pour le lycée, partagée entre DDL et Vauban, ce qui est insuffisant au regard du nombre d'allophones arrivant sur les CAP. Les élèves ne peuvent bénéficier que de 9h sur chaque lycée, alors qu'ils ont le droit à 12h de FLS comme mentionné dans la circulaire de 2012. Et, tous les élèves qui relèvent du dispositif ne peuvent l'intégrer, faute de places. L'inscription des élèves au dispositif n'est pas facilitée par le fait que les heures doivent être dispensées en dehors des horaires d'atelier. Une majorité de ces élèves est en effet en lycée professionnel. Les heures sont dispensées par une collègue vacataire, le poste spécifique n'est pas créé.

Nous observons également qu'il n'y a pas assez de places dans les établissements brestois pour inscrire les jeunes sur le niveau 3è. En effet, l'an dernier une quarantaine d'élèves sont restés sans scolarisation ! Il faudrait donc à minima ouvrir deux classes pour répondre aux besoins de ce niveau.

Nous dénonçons le fait que le département bricole avec le CLPS (Centre de Formation) des modules pour les MNA (Mineurs Non Accompagnés) ne pouvant avoir d'affectation.

Il y a également beaucoup de MNA qui sont orientés à la MLDS. Il y a déjà trois groupes d'allophones à la MLDS de Brest ! C'est un détournement de la fonction première de la MLDS, qui ne peut plus s'occuper de son public d'origine, et cela prouve également que l'ouverture d'un dispositif UPE2A lycée sur Brest est une nécessité. La solution qui consiste à déplacer les jeunes MNA vers des villes telles que Morlaix ou Pont de Buis pour y bénéficier des dispositifs existants est une violence pour ces jeunes qui viennent de se stabiliser dans leur nouvel environnement.

Nous dénonçons aussi le fait d'établir un réseau de professeurs FLS dans chaque établissement afin de pouvoir affecter les EANA hors des UPE2A en s'appuyant sur les HSE et le pacte. Il s'agit d'un bricolage qui prive les élèves de leur droit.

Nous demandons donc à ce qu'un dispositif lycée soit ouvert sur Brest, deux dispositifs pour le niveau troisième sur Brest également, ainsi qu'un dispositif à Landivisiau ou dans le pays de Morlaix.